



L'eau au coeur du changement :  
Accélérer pour atteindre  
les Objectifs de  
Développement Durable

## Restauration de la continuité écologique des cours d'eau patrimoine culturel et naturel. L'exemple du bassin Seine-Normandie.



### Formation 2019 à l'IFORE (La Défense – Grande Arche)

#### Contexte

Au vu des enjeux actuellement importants en matière de continuité écologique des cours d'eau, les équipes respectivement en charge de l'écologie et du patrimoine culturel ont besoin de se rapprocher comme l'a montré la formation organisée au niveau national par le ministère de la culture en octobre 2017. Il s'agit de mieux comprendre les enjeux patrimoniaux des territoires de l'eau, à travers la réhabilitation et la conservation des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux associés, à mener dans le respect des autres politiques de l'Etat, en l'occurrence la préservation et la valorisation du patrimoine culturel des cours d'eau. Il devient ainsi utile pour tous de s'approprier la problématique de l'autre et d'initier des collaborations de terrain à travers l'organisation d'une formation interministérielle.

L'échelle du bassin Seine-Normandie permettra notamment d'aborder plus précisément le SDAGE, comme ses implications territoriales, et de regrouper les équipes dans une proximité plus grande que l'échelle nationale. Les régions voisines peuvent être également associées : Hauts de France, Grand Est, Centre Val de Loire. Afin de répondre au mieux aux besoins identifiés dans l'ensemble des services déconcentrés et par souci d'égalité des territoires, la formation pourra par la suite être étendue à chaque bassin versant de la métropole et des territoires d'outre-mer, avec la possibilité de regrouper plusieurs bassins versants par session si leurs problématiques sont analogues.

La formation a été élaborée par un comité de pilotage com-

posé du ministère de la culture, du ministère de la transition écologique et solidaire et de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

#### Public

**Pour l'écologie, à l'échelle du bassin Seine-Normandie :** agents en charge de la continuité écologique en DDT(M) et DREAL, DRIEE, chargés d'opération de l'agence de l'eau Seine-Normandie, AFB, administration centrale.

**Pour la culture, à l'échelle du bassin Seine-Normandie :** agents en charge du patrimoine en DRAC - UDAP (conservations régionales des monuments historiques, services régionaux de l'archéologie, architectes des bâtiments de France) au sein des services en charge de l'Inventaire en région et leurs opérateurs, opérateurs d'archéologie, administration centrale.

**Évaluation du nombre de participants :** 50 – 60 personnes

#### Objectifs généraux :

- ◆ Rapprocher les services concernés des ministères en charge de l'écologie et de la culture afin de construire un discours commun et partagé.
- ◆ Favoriser ce rapprochement et aider à concilier les enjeux de terrain à partir des objets communs autour des cours d'eau : le paysage fluvial, ses compositions fonctionnelles, ses héritages et ses trajectoires ; les habitants des territoires de l'eau. Transmettre les fondamentaux et les enjeux du ministère de la culture sur l'approche des territoires de l'eau (lecture du paysage, entités archéologiques, monuments historiques, patrimoine protégé et non protégé, patrimoine recensé, mémoires et patrimoine immatériel, système hydraulique combiné, bien commun...), évoquer l'éthique de la restauration et préservation du patrimoine culturel (réversibilité, connaissance par l'étude, démarche participative...).
- ◆ Transmettre les fondamentaux et les enjeux du ministère de l'écologie sur la réhabilitation et la conservation de la qualité de l'eau et des fonctionnalités des cours d'eau, des milieux et des espèces associées. La restauration de la continuité écologique des cours d'eau constitue un levier d'action parmi d'autres pour y parvenir.
- ◆ Connaître les structures et l'organisation des ministères et de leurs services déconcentrés pour nouer des liens durables entre homologues de chaque ministère.
- ◆ Comprendre et s'approprier les procédures réglementaires de chaque ministère (instructions, financements, aides...) et les points d'articulation / de coordination.



## L'eau au coeur du changement : Accélérer pour atteindre les Objectifs de Développement Durable

- ◆ *Découvrir et partager les expertises* à mobiliser dans tout projet liant les enjeux des deux ministères : inventaire, architectes des bâtiments de France, archéologie préventive et programmée, agents de l'agence française pour la biodiversité, paysagiste-conseil en DREAL et DDT, architecte-paysager du ministère de la culture et conseillers en architecture au sein des DRAC-UDAP, techniciens de rivière...
- ◆ *Connaître les problématiques* du bassin Seine-Normandie et étudier des cas concrets. S'appuyer sur des expériences réussies de conciliation des enjeux et de collaboration entre services des deux ministères. Analyser les expériences moins réussies et trouver en commun des axes d'amélioration.

### Objectifs opérationnels

#### *Pour la matinée du premier jour :*

- Assoir un discours politique commun national
- Présenter les caractéristiques physiques et écorégionales du bassin SN, les types de cours d'eau et les enjeux associés
- Présenter les enjeux du patrimoine culturel autour de et dans les cours d'eau (protégé – Monuments historiques, Sites patrimoniaux remarquables et non protégé, mobilier et immobilier, architectural, archéologique, immatériel, etc.) : de l'inventaire à la conservation et mise en valeur
- Présenter le patrimoine naturel et les enjeux écologiques des cours d'eau (directive cadre européenne sur l'eau, grands migrateurs, circulation des sédiments)
- Souligner les enjeux communs : sites et paysages
- Présenter quelques points d'entrée liés aux usages économiques sur des objets communs en particulier l'hydroélectricité
- Présenter les spécificités du patrimoine culturel dans ce bassin : les héritages, l'histoire locale au-delà des limites administratives du bassin (quelles spécificités archéologiques, historiques, culturelles, dont le patrimoine industriel etc.), enjeux et perspectives patrimoniaux.

#### *Pour l'après-midi du premier jour :*

- Présenter les missions et les organisations aux échelons national, régional et du bassin hydrographique.
- Qui fait quoi ? : Services du patrimoine (services de l'Inventaire, DRAC-UDAP, opérateurs d'archéologie), Services du domaine de l'eau (Agence de l'eau, techniciens de rivières, DREAL, DDT, MISEN, paysagistes, syndicats mixtes...)

- Présenter la politique de restauration de la continuité écologique (RCE) et sa mise en oeuvre dans le cadre d'une Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) : démarches administratives, outils de planification et de suivi à l'échelle du département, appuis techniques et financiers, concertation avec les autres services de l'Etat, accompagnement des structures « Rivière », démarches de participation (à initier car sujet à développer le 2ème jour)
- Partager les compétences et les expertises autour d'un même projet : ingénierie de la RCE, expertise
- Identifier les moyens humains, techniques et financiers à mobiliser
- Articuler les réglementations et les procédures dans le domaine de l'eau (instruction d'un dossier Loi sur l'eau) et dans le domaine du patrimoine culturel sur un projet RCE

#### *Pour la matinée du deuxième jour :*

- Impliquer et motiver les stagiaires sous la forme d'ateliers participatifs
- Comment travailler avec les autres services et partenaires ? Comprendre le rôle de chaque partie
- Intégrer les sensibilités et protections « patrimoniales » pour un projet d'aménagement et/ou de restauration : étude d'impact en amont du projet, intervention des services de l'Inventaire, de l'ABF et des agents de la DRAC dans un projet RCE
- Savoir identifier les interlocuteurs : opérateur d'archéologie et responsable d'opération archéologique, DDT, référents SRA DRAC, référent inventaire général, maîtres d'ouvrage, collectivités impliquées, référents agence de l'eau...
- Aborder le processus de participation du public : information, consultation, concertation, médiation

#### *Pour l'après-midi du deuxième jour :*

- Elaborer des pistes de progression de la mise en oeuvre de la politique de CE dans le bassin
- Comment intégrer les enjeux et intérêts paysagers, patrimoniaux et hydroélectriques ?
- Etablir un premier bilan de la mise en oeuvre de la grille Patrimoine (1ère année)
- Comment les expertises sont-elles été partagées ? Place de l'ingénierie de la RCE
- Où chercher les droits d'eau historiques ? Identifier les sources archivistiques et cartographiques
- Financement de la RCE
- Prendre du recul par rapport à la politique RCE et prendre de la hauteur par rapport aux résultats de la formation